

Plateforme d'Observation Sociale DREETS des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique

<https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/>

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/>

Groupe de travail « Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs » Compte-rendu n°1 – 16/04/2021

Participants :

CREAI : Léo BOLTEAU

DREETS : Barbara BALLEJOS, Viviane LAURENCEAU et Céline TECHER

Excusées :

CREAI : Arièle LAMBERT

DREETS : Chrystèle MARIONNEAU

Animation/coordination POS :

DREETS : Raphaëlle MARIE et Elisabeth GALLARD

Compas : Michaël BERNIER

Ordre du jour :

- Retour de l'échange du CREAI des Pays-de-la-Loire avec le CREAI Nouvelle Aquitaine sur l'Observatoire de la Protection Juridique en Nouvelle Aquitaine,
- Discussions autour de la mise en place de l'Observatoire,
- Échanges sur les perspectives de travail.

Echange avec le CREAI Nouvelle Aquitaine sur l'Observatoire de la Protection Juridique en Nouvelle Aquitaine

Le CREAI des Pays de la Loire a rencontré en mars 2021 le CREAI Aquitaine pour échanger sur la mise en place de l'Observatoire régional de la Protection Juridique en Nouvelle Aquitaine, créé depuis 2016.

Les éléments de cet échange sont disponibles sur le site de la POS :

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/privatespace/echange-avec-le-creai-nouvelle-aquitaine/>

Vous y trouverez :

1. Un document synthèse des échanges avec le CREAI Nouvelle-Aquitaine concernant l'observatoire.
2. Deux « tableaux de bord » datant de 2019 (avec des données quasi-complètes) et 2020 (sans les données justice)
3. Un exemple de convention passée par le CREAI Nouvelle-Aquitaine avec l'Éducation Nationale concernant le partage de données dans le cadre du projet « Handidonnées ». Il n'y a pas eu de convention mise en place dans le cadre de leur observatoire régional.
4. Un tableau Excel « Chiffre justice 2017 » qui regroupe les données Justice utilisées par le CREAI Nouvelle-Aquitaine pour la production du tableau de bord. Dans la synthèse, vous trouverez le contact de la personne à contacter au ministère de la Justice pour obtenir ces données. En Nouvelle-Aquitaine, aucune convention n'a été passée pour obtenir l'ensemble des données auprès des différents partenaires.

L'ensemble de ces éléments sera intégré dans une note technique synthétisant les différents aspects des travaux et recherches réalisées.

Dans le document de synthèse, la liste des données et indicateurs exploités par le CREAI Nouvelle-Aquitaine dans ces deux derniers tableaux de bord publiés en 2019 et 2020 est incluse.

A noter :

- Aucune convention directe a été mise en place pour échanger les données.
 - Les données dépendent du rythme de l'actualisation de chaque partenaire.
 - Les données de la justice datent de 2017, données communiquées en 2019 (communication des données à n-2). Il est difficile de passer par les tribunaux pour avoir les données. Elles sont récupérées auprès du service statistique de la justice (qui sera contacté prochainement par la DREETS).
- Attention : les mesures des habilitations familiales qui ont une répercussion sur les autres mesures ont pris de l'ampleur depuis 2018.

Collecte des données

Les données 2019 récupérées par la DREETS pour la mise en place du schéma régional MJPM sont disponibles sur le site de la POS :

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/privatespace/donnees-dreets-observatoire-pjm-et-activite-2nd-semester-2020/>

A noter :

- Les conseils départementaux peuvent actualiser leurs données fin février – début mars pour l'année n-1.
- Les données du dispositif ISTF sont agrégées fin d'année pour une disposition des données mi-février début mars (grâce à l'outil ISTF). Les données 2020 sont disponibles.
- La DREETS re-sollicitera prochainement les collègues des DDETS pour collecter les données 2020.
- La DGCS met en place des enquêtes reliées par la DR auprès des départements qui envoient ces enquêtes aux professionnels. Remarque : les enquêtes ne sont pas toutes complètes notamment sur les données des préposés d'établissements contrairement aux mandataires individuels et les services mandataires (Souhait de la DREETS de dresser la liste des établissements qui ne respectent pas l'obligation de préposés).

Objectifs de l'année 2021 pour la mise en place de l'Observatoire

- Recensement de l'ensemble des données MJPM disponibles de la DREETS et des différents partenaires. Ces données seront partagées dans l'espace collaboratif sur le site de la POS : <https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/taxprivate/mandataires-judiciaires-a-la-protection-des-majeurs/> La DREETS enverra au fur et à mesure les différentes données MJPM (des Conseils Départementaux, de la Justice...) à la POS.
- Mise en place par la POS d'un tableau de bord synthétique des indicateurs pertinents à suivre (en s'appuyant sur le schéma MJPM) et à partager à l'ensemble du groupe. Un premier travail de ce tableau de bord sera présenté fin juin. Il sera complété et alimenté continuellement.
- Le CREA, la DREETS et les autres partenaires du groupe amèneront leurs expertises sur les indicateurs sélectionnés dans ce tableau de bord.
- En fin d'année, une réunion sera organisée avec les acteurs clés (Conseils départementaux, juges des tribunaux, ...) afin de présenter le tableau de bord synthétique et les expertises des différents partenaires participant au groupe de travail.
Attention à anticiper les invitations des acteurs clés pour cette réunion (notamment des juges).

Prochaines réunions de travail :

Mardi **22 juin 2021** de 14h à 16h

Lundi **20 septembre** 2021 de 10h à 12h